

Populations de référence en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

Arrondissements - cantons - communes



Recensement de la population

Populations de référence en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

Arrondissements - cantons - communes

83 - VAR

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**Ministère de l'Économie
et des Finances**

**Institut national
de la statistique
et des études
économiques**

88 avenue Verdier
CS 70058
92541 Montrouge cedex
Tél. : 01 87 69 50 00

**Directeur de la
publication**
Fabrice Lenglart

SOMMAIRE

Introduction.....	83-V
Tableau 1 - Population des arrondissements	83-1
Tableau 2 - Population des cantons et métropoles	83-2
Tableau 3 - Population des communes.....	83-3

INTRODUCTION

1. Liste des tableaux figurant dans ce fascicule

Tableau 1 - Population des arrondissements

Tableau 2 - Population des cantons et métropoles

Tableau 3 - Population des communes, classées par ordre alphabétique

2. Définition des catégories de la population¹

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.

Les définitions des nouvelles populations de référence ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999.

Les principaux changements affectant les définitions des populations sont les suivants :

- Il n'y a plus de différence entre les notions de population municipale et de population sans doubles comptes.
- La nouvelle définition de la population municipale est proche de l'ancienne à l'exception :
 - des étudiants majeurs vivant dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études et, s'ils ont moins de 25 ans, dans la population comptée à part de la commune de résidence familiale ;
 - des militaires logés dans un établissement d'enseignement militaire, dans une caserne, un quartier, une base ou un camp militaire : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est située cette structure et dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale lorsqu'ils en ont une ;
 - des personnes détenues dans un établissement pénitentiaire de la commune qui sont désormais comptées dans la population municipale ;
 - des étudiants mineurs logés dans la commune, dans une cité universitaire, un foyer d'étudiants ou hors communauté, et ayant leur résidence familiale dans une autre commune : désormais ils ne sont plus comptés dans la population municipale de la commune mais dans la population comptée à part.
- La population comptée à part est affectée de façon symétrique par les changements évoqués plus haut concernant la population municipale.
- Les personnes majeures âgées de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ne sont plus comptées dans la population comptée à part de la commune de leur résidence familiale. Elles ne sont donc plus comptées dans la population totale. C'est le seul changement notable affectant cette dernière, les autres correspondant à des transferts entre population municipale et population comptée à part.

Pour en savoir plus : « Le recensement de la population » sur le site insee.fr.

3. Notes relatives à l'interprétation des tableaux 1 à 3

Date de référence

La date de référence statistique des populations indiquées dans les tableaux 1 à 3 est le 1^{er} janvier 2023.

Limites territoriales

Les populations indiquées dans les tableaux 1 à 3 correspondent aux communes, cantons, arrondissements existant au 1^{er} janvier 2025 dans les limites en vigueur à cette date.

Au tableau 1, les chiffres figurant dans la colonne « CODE » sont les numéros attribués par l'Insee à chaque arrondissement (un chiffre) au sein du département.

De même au tableau 2, les chiffres figurant dans la colonne « CODE » sont les numéros attribués par l'Insee à chaque canton (deux chiffres) au sein du département.

Ces numéros se retrouvent dans le tableau 3 et permettent ainsi de déterminer à quels arrondissement et canton appartient chaque commune ou fraction cantonale de commune. Ils sont suivis d'un nombre à trois chiffres qui est le numéro de la commune au sein du département.

Ces codes sont publiés dans le Code officiel géographique dont la dernière édition, à jour au 1^{er} janvier 2025, est disponible sur le site insee.fr. L'historique des communes depuis 1943, qui permet de connaître les modifications des limites territoriales, est également disponible sur le site.

Communes associées ou déléguées et fractions cantonales

En application de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les regroupements de communes et de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, un certain nombre de communes résultant de fusions comportent une ou plusieurs "communes associées ou déléguées".

Ces communes associées ou déléguées sont mentionnées dans le tableau 3, après les communes dont elles font partie, avec indication de leurs populations totale, municipale et comptée à part.

Un certain nombre de communes, en général les plus peuplées, sont découpées en fractions cantonales. Le tableau 3 restitue les populations de référence des différentes fractions cantonales des communes concernées ainsi que le total.

La population d'une fraction de commune est la population municipale calculée pour cette fraction de commune.

Ensemble de communes

Conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 :

La population totale d'un ensemble de communes est la somme des populations totales des communes qui le constituent.

La population municipale d'un ensemble de communes est la somme des populations municipales des communes qui le constituent.

Nombre de communes

Le nombre de communes de chaque canton et arrondissement est donné dans les tableaux 1 et 2. Lorsque, dans un département, le territoire d'une commune est réparti entre plusieurs cantons, celle-ci compte pour une unité dans le nombre de communes de chacun de ces cantons, mais ne compte que pour une unité dans le nombre de communes de l'arrondissement et du département. Cela explique que le nombre de communes d'un arrondissement (ou du département) ne soit pas toujours le total des nombres de communes des cantons le constituant.

Communes en gras

Les communes en gras correspondent aux chefs-lieux de cantons et d'arrondissements.

83 - DEPARTEMENT DU VAR

Tableau 1 - Populations de référence des arrondissements en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023

CODE	ARRONDISSEMENTS	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			<i>f</i>	<i>e</i>
3	Brignoles	67	193842	197246
1	Draguignan	54	328191	333572
2	Toulon	32	597274	604767
TOTAL DU DEPARTEMENT		153	1119307	1135585

83 - DEPARTEMENT DU VAR

Tableau 2 - Populations de référence des cantons et métropoles en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023

CODE	CANTONS ET METROPOLES	Nombre de communes	Population municipale	Population totale (avec doubles comptes)
			f	e
01	Brignoles	12	41748	42524
02	La Crau	6	54023	54792
03	Draguignan	2	47731	48639
04	Flayosc	34	35283	35897
05	Fréjus	1	46785	47280
06	La Garde	3	46817	47470
07	Garéoult	12	43043	43690
08	Hyères	1	47805	48618
09	Le Luc	11	41623	42272
10	Ollioules	4	43779	44401
11	Roquebrune-sur-Argens	11	54708	55569
12	Saint-Cyr-sur-Mer	9	50454	51247
13	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	19	53556	54736
14	Saint-Raphaël	3	52822	53775
15	Sainte-Maxime	10	55799	56583
16	La Seyne-sur-Mer-1	1	54368	54946
17	La Seyne-sur-Mer-2	3	52473	53243
18	Solliers-Pont	6	46952	47543
19	Toulon-1	1	51626	51948
20	Toulon-2	1	45814	46139
21	Toulon-3	3	54673	55381
22	Toulon-4	1	54796	55395
23	Vidauban	5	42629	43497
TOTAL DU DEPARTEMENT		153	1119307	1135585

83 - DEPARTEMENT DU VAR

Tableau 3 - Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023

Arrondissement	CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
	Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c		d	e = f + g	f	g
1	14	001	Les Adrets-de-l'Estérel		2848	2775	73
3	04	002	Aiguines		281	274	7
1	04	003	Ampus		935	919	16
1	23	004	Les Arcs		8274	8109	165
3	04	005	Artignosc-sur-Verdon		313	311	2
3	13	006	Artigues		289	282	7
3	04	007	Aups		2222	2192	30
1	11	008	Bagnols-en-Forêt		3245	3194	51
2	10	009	Bandol		8378	8267	111
1	04	010	Bargème		211	207	4
1	04	011	Bargemon		1450	1433	17
3	13	012	Barjols		3019	2984	35
1	04	013	La Bastide		229	227	2
3	04	014	Baudinard-sur-Verdon		244	235	9
3	04	015	Bauduen		312	308	4
2	12	016	Le Beausset		10418	10219	199
2	18	017	Belgentier		2416	2373	43
3	09	018	Besse-sur-Issole		3179	3125	54
2	02	019	Bormes-les-Mimosas		8637	8545	92
1	04	020	Le Bourguet		43	42	1
3	13	021	Bras		2719	2637	82
1	04	022	Brenon		24	24	0
3	01	023	BRIGNOLES		18173	17850	323
3	13	025	Brue-Auriac		1487	1463	24
3	09	026	Cabasse		2055	2020	35
2	12	027	La Cadière-d'Azur		5771	5739	32
1	04	028	Callas		2162	2124	38
1	11	029	Callian		3900	3823	77
3	07	030	Camps-la-Source		1989	1941	48
3	09	031	Le Cannet-des-Maures		5211	5140	71
3	01	032	Carcès		3604	3540	64
3	07	033	Carnoules		4422	4388	34
2	06	034	Carqueiranne		9557	9408	149
2	12	035	Le Castellet		6109	6040	69
1	15	036	Cavalaire-sur-Mer		8202	8121	81
3	01	037	La Celle		1737	1659	78
1	04	038	Châteaudouble		490	476	14
3	13	039	Châteauvert		146	141	5
1	04	040	Châteauvieux		79	78	1
1	04	041	Claviers		743	727	16

83 - DEPARTEMENT DU VAR

Tableau 3 - Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023

Arrondissement	CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
	Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c		d	e = f + g	f	g
1	15	042	Cogolin		12448	12301	147
2	09	043	Collobrières		1939	1870	69
1	04	044	Comps-sur-Artuby		345	339	6
3	01	045	Correns		900	886	14
3	01	046	Cotignac		2226	2197	29
2	02	047	La Crau		19939	19556	383
1	15	048	La Croix-Valmer		3951	3855	96
2	18	049	Cuers		13409	13271	138
1	03	050	DRAGUIGNAN		41617	40826	791
3	01	051	Entrecasteaux		1140	1118	22
3	13	052	Esparron		384	377	7
2	10	053	Évenos		2434	2406	28
2	18	054	La Farlède		10162	10014	148
1	11	055	Fayence		6241	6157	84
1	04	056	Figanières		2818	2762	56
3	09	057	Flassans-sur-Issole		3764	3706	58
1	04	058	Flayosc		4754	4673	81
3	07	059	Forcalqueiret		3429	3389	40
3	04	060	Fox-Amphoux		511	504	7
		061	Fréjus				
1	05	061	Fréjus		47280	46785	495
1	14	061	Saint-Raphaël		13223	12934	289
			TOTAL		60503	59719	784
2	06	062	La Garde		26772	26476	296
1	09	063	La Garde-Freinet		1905	1862	43
3	07	064	Garéoult		5923	5835	88
1	15	065	Gassin		2744	2687	57
3	13	066	Ginasservis		2109	2075	34
3	09	067	Gonfaron		4561	4496	65
1	15	068	Grimaud		4651	4587	64
		069	Hyères				
2	02	069	La Crau		8145	8053	92
2	08	069	Hyères		48618	47805	813
			TOTAL		56763	55858	905
2	02	070	Le Lavandou		6712	6646	66
2	02	071	La Londe-les-Maures		10707	10584	123
1	23	072	Lorgues		10141	9849	292
3	09	073	Le Luc		11453	11310	143
1	04	074	La Martre		227	226	1
3	09	075	Les Mayons		631	625	6
3	07	076	Mazaugues		920	901	19

83 - DEPARTEMENT DU VAR

Tableau 3 - Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023

Arrondissement	CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
	Canton	Commune					
a	b	c	d	e = f + g	f	g	
3	07	077	Méounes-lès-Montrieux	2306	2277	29	
3	04	078	Moissac-Bellevue	311	306	5	
1	15	079	La Môle	1553	1535	18	
1	11	080	Mons	923	909	14	
1	11	081	Montauroux	7321	7183	138	
1	04	082	Montferrat	1728	1719	9	
3	01	083	Montfort-sur-Argens	1480	1453	27	
3	04	084	Montmeyan	600	596	4	
1	04	085	La Motte	3127	3071	56	
1	23	086	Le Muy	10338	10118	220	
3	12	087	Nans-les-Pins	5309	5215	94	
3	07	088	Néoules	3046	2976	70	
3	13	089	Ollières	648	636	12	
2	10	090	Ollioules	14796	14568	228	
2	07	091	Pierrefeu-du-Var	6187	6084	103	
3	09	092	Pignans	4896	4838	58	
3	12	093	Plan-d'Aups-Sainte-Baume	2570	2527	43	
1	15	094	Le Plan-de-la-Tour	3204	3125	79	
3	13	095	Pontevès	795	784	11	
3	13	096	Pourcieux	1573	1552	21	
3	13	097	Pourrières	5753	5642	111	
2	06	098	Le Pradet	11141	10933	208	
1	11	099	Puget-sur-Argens	8724	8602	122	
3	07	100	Puget-Ville	4659	4610	49	
1	15	101	Ramatuelle	1921	1888	33	
1	02	152	Rayol-Canadel-sur-Mer	652	639	13	
3	04	102	Régusse	2417	2380	37	
2	21	103	Le Revest-les-Eaux	4139	4074	65	
3	13	104	Rians	4306	4223	83	
2	12	105	Riboux	51	51	0	
3	07	106	Rocbaron	5755	5660	95	
1	04	109	La Roque-Esclapon	266	261	5	
1	11	107	Roquebrune-sur-Argens	15660	15442	218	
3	07	108	La Roquebrussanne	2864	2817	47	
3	01	110	Rougiers	1726	1697	29	
1	01	154	Saint-Antonin-du-Var	879	870	9	
2	12	112	Saint-Cyr-sur-Mer	11899	11658	241	
3	13	113	Saint-Julien	2502	2453	49	
2	17	153	Saint-Mandrier-sur-Mer	6116	6000	116	
3	13	114	Saint-Martin-de-Pallières	289	284	5	

83 - DEPARTEMENT DU VAR

Tableau 3 - Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
3	13	116	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	18413	17896	517
1	11	117	Saint-Paul-en-Forêt	1776	1735	41
1	14	118	Saint-Raphaël	37704	37113	591
1	15	119	Saint-Tropez	3649	3582	67
3	12	120	Saint-Zacharie	5951	5879	72
3	07	111	Sainte-Anastasie-sur-lssole	2190	2165	25
1	15	115	Sainte-Maxime	14260	14118	142
1	04	121	Salernes	4097	4019	78
3	04	122	Les Salles-sur-Verdon	241	236	5
2	10	123	Sanary-sur-Mer	18793	18538	255
1	11	124	Seillans	2985	2941	44
3	13	125	Seillons-Source-d'Argens	2853	2818	35
		126	La Seyne-sur-Mer			
2	16	126	La Seyne-sur-Mer-1	54946	54368	578
2	17	126	La Seyne-sur-Mer-2	9484	9364	120
			TOTAL	64430	63732	698
2	12	127	Signes	3169	3126	43
1	04	128	Sillans-la-Cascade	830	787	43
2	17	129	Six-Fours-les-Plages	37643	37109	534
2	18	130	Solliès-Pont	12637	12521	116
2	18	131	Solliès-Toucas	6372	6269	103
2	18	132	Solliès-Ville	2547	2504	43
1	11	133	Tanneron	1776	1750	26
1	23	134	Taradeau	1981	1945	36
3	04	135	Tavernes	1515	1492	23
3	09	136	Le Thoronet	2678	2631	47
		137	TOULON			
2	19	137	Toulon-1	51948	51626	322
2	20	137	Toulon-2	46139	45814	325
2	21	137	Toulon-3	27292	26880	412
2	22	137	Toulon-4	55395	54796	599
			TOTAL	180774	179116	1658
1	11	138	Tourrettes	3018	2972	46
3	04	139	Tourtour	595	581	14
3	01	140	Tourves	5287	5207	80
1	03	141	Trans-en-Provence	7022	6905	117
1	04	142	Trigance	235	232	3
3	01	143	Le Val	4422	4335	87
2	21	144	La Valette-du-Var	23950	23719	231
3	13	145	Varages	1191	1177	14
3	13	146	La Verdière	1691	1668	23
3	04	147	Vérignon	8	8	0
1	23	148	Vidauban	12763	12608	155

83 - DEPARTEMENT DU VAR

Tableau 3 - Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2023

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
3	04	149	Villecroze	1534	1514	20
3	13	150	Vinon-sur-Verdon	4569	4464	105
3	01	151	Vins-sur-Caramy	950	936	14
TOTAL DU DEPARTEMENT				1135585	1119307	